

Testez vos connaissances

Tentez ce quiz sur interieur.gouv.fr pour connaître les bonnes réponses et comparez votre score à celui de vos amis !

❶ Quand je suis hors de la voiture

- a) Je laisse la carte d'immatriculation dans la boîte à gants.
- b) Je laisse mon permis de conduire dans la boîte à gants.
- c) Je ne laisse aucun papier dans la voiture.

❷ À partir de quelle somme puis-je trouver une canne antivol (blocage du volant) ?

- a) Moins de 25 euros.
- b) Entre 25 et 40 euros.
- c) Plus de 40 euros.

❸ Si je recherche une pièce détachée d'occasion

- a) Je cherche le plus bas prix parmi les petites annonces, sur Internet, sans rien demander au vendeur.
- b) Je n'achète une pièce que si le vendeur m'apporte des garanties sur son origine (par exemple : la facture de la pièce ou la carte d'immatriculation du véhicule).

❹ Si je cherche à vendre ma voiture

- a) Je propose un rendez-vous devant chez moi.
- b) Je propose un rendez-vous dans un lieu public fréquenté.
- c) Je propose un rendez-vous au calme, dans un lieu peu fréquenté.

❺ Ma voiture a été volée. Je la découvre dans la rue quelques jours plus tard.

- a) J'attends l'arrivée du conducteur pour avoir une explication avec lui.
- b) Je récupère mon bien grâce à mon double de clé de contact, puis j'en informe les forces de l'ordre.
- c) Je préviens la police ou la gendarmerie.

Ce dépliant s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées, annoncé en octobre 2014 par le ministre de l'Intérieur.



CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET D'ACCESSOIRES, LES BONS RÉFLEXES !

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



**Avez-vous les bons réflexes ?
Testez-vous avec notre quiz
et comparez votre score avec celui de vos amis.**

RETROUVEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS

www.interieur.gouv.fr

@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !



**➤ Les conseils pour éviter les vols.
➤ Victime ou témoin d'un vol : que faire ?**

Contre les vols de voitures et d'accessoires, les bons réflexes !

Prévenir les risques de vols

● En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. A l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.

● A l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.

● Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).

● J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol).

● De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.

● Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.

● Face au car-jacking (vol d'une voiture avec l'automobiliste au volant) :

- ✓ je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident) ;
- ✓ je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur ;
- ✓ j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.



Lutter contre les pratiques malhonnêtes

Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écouter auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics.

Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir !

● Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.

● Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en justice et des investigations plus faciles.

● Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).

● Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.

● Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.

● Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clés et vérifie leur fonctionnement.

● Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).

Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du Code pénal).

Réagir face à un vol

① Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

APRÈS

● Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.

● Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

② Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.



Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie). <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>